

# OMPI



**WO/CC/52/2 Add.**  
**ORIGINAL** : anglais  
**DATE** : 24 septembre 2004

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI**

**Cinquante-deuxième session (35<sup>e</sup> session ordinaire)**  
**Genève, 27 septembre – 5 octobre 2004**

### **AVIS CONCERNANT DES NOMINATIONS A DES POSTES DES CATEGORIES SPECIALE ET SUPERIEURES**

*Document établi par le Directeur général de l'OMPI*

1. Aux termes de l'article 4.8.a) du Statut du personnel de l'OMPI, "[l]es fonctionnaires sont nommés par le Directeur général; toutefois, les nominations à des postes des catégories spéciale et supérieures (grades D.1 et supérieurs) doivent être effectuées compte tenu de l'avis du Comité de coordination."
2. Sous réserve de l'accord du Comité de coordination, le directeur général a l'intention de recruter une personne au grade D.2 et de nommer au grade D.1 cinq fonctionnaires qui occupent actuellement des postes clés au sein du Secrétariat. Les attributions de chacun d'eux correspondent au niveau des fonctions de directeur. Un poste est actuellement vacant et le reclassement de cinq postes a été approuvé dans le cadre du budget pour 2004-2005 (voir le document WO/PBC/7/2). On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description des tâches afférentes à chaque poste, ainsi qu'une notice biographique des fonctionnaires qu'il est proposé de promouvoir au grade D.1 et de la personne qu'il est proposé de recruter au grade D.2.

Directeur-conseiller principal chargé des activités législatives

3. Le directeur-conseiller principal chargé des activités législatives donne des avis au directeur général sur toutes les questions législatives intéressant l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle, concernant notamment la préparation des conférences diplomatiques convoquées sous les auspices de l'OMPI et la participation de l'OMPI aux activités relatives à la propriété intellectuelle. Le directeur-conseiller principal donne des conseils sur la modernisation de la législation et de l'infrastructure des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, ainsi que sur les réformes législatives liées aux traités administrés par l'OMPI et l'élaboration de futures normes internationales concernant la propriété intellectuelle. Le directeur-conseiller principal formule des avis sur les activités de suivi de tous les comités permanents et des autres organes de l'OMPI concernant les droits de propriété intellectuelle.

4. Le grade D.2 correspond aux attributions du directeur-conseiller principal chargé des activités législatives, qui rend compte au directeur général.

5. Mme Michèle Weil-Guthmann, ressortissante de la France, prendra ses fonctions à l'OMPI le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Depuis 1998, elle travaille comme conseillère juridique à la Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève. À ce titre, Mme Weil-Guthmann est membre de la délégation française auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, préside le Groupe de Genève et participe activement aux réunions des organes directeurs de l'OMPI. Par ailleurs, elle est chargée des négociations de la Commission d'indemnisation des Nations Unies et du suivi des négociations de la Commission tripartite sur les disparus de la Guerre du Golfe. Avant son affectation à la Mission permanente de la France, Mme Weil-Guthmann a été vice-présidente du Tribunal de grande instance de Paris (France); elle a également été présidente de chambre et chef du Service du juge de l'exécution de Paris. De 1994 à 1997, elle a été premier juge au Tribunal de grande instance de Nanterre (France), présidente de chambre (contentieux civil et pénal) et présidente du Bureau d'aide juridictionnelle. Elle a été vice-présidente du Tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains (France) de 1989 à 1994, présidente de chambre (contentieux civil et pénal) et directrice adjointe des stages de l'École nationale de la magistrature. En tant que magistrate, Mme Weil-Guthmann a travaillé pour le Ministère français de la justice, au Bureau du droit commercial, de 1981 à 1984, et a également exercé les fonctions de rapporteur auprès de la Commission de recours des réfugiés. De 1978 à 1981, elle a été juge d'instruction et civil au Tribunal de grande instance de Melun (France). Mme Weil-Guthmann a été employée comme conseil en propriété intellectuelle de 1988 à 1989 au Cabinet d'avocats Baker & McKenzie, à Genève. De 1984 à 1988, elle a travaillé comme consultante à l'OMPI, où elle s'est occupée de questions législatives et de la production de brochures juridiques. Mme Weil-Guthmann est titulaire d'une licence en droit privé et d'un diplôme d'études approfondies en droit de l'Université de Paris, Panthéon-Sorbonne. Elle est également titulaire d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat et d'un diplôme de l'École nationale de la magistrature; elle parle le français et l'anglais.

Conseiller juridique, Bureau du conseiller juridique

6. Le Bureau du conseiller juridique est chargé des tâches liées aux fonctions de dépositaire du directeur général concernant les traités et conventions administrés par l'OMPI. Il donne aux États membres, au directeur général et au Secrétariat des avis sur les questions juridiques, statutaires et administratives concernant l'OMPI. Le Bureau du conseiller juridique fournit des services de secrétariat aux assemblées des États membres et aux réunions des organes directeurs, ainsi qu'aux conférences diplomatiques et aux autres organes de l'OMPI en ce qui concerne la vérification des pouvoirs, les règlements intérieurs et les dispositions administratives et les clauses finales. Il est chargé de l'accréditation des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales et nationales auprès de l'OMPI. Le Bureau du conseiller juridique représente l'Organisation dans les litiges juridiques ou dans le cadre des recours du personnel devant le Comité d'appel interne et le Tribunal administratif de l'OIT. Il vérifie la conformité des contrats entre l'Organisation et les fournisseurs et autres entreprises au regard des règlements juridiques de l'Organisation et du droit applicable. Les relations avec l'État hôte, y compris les privilèges et immunités de l'Organisation et de ses fonctionnaires, relèvent de sa responsabilité. Le Bureau du conseiller juridique tient lieu de centre de liaison pour les coordonnateurs des groupes.

7. Le grade D.1 correspond au niveau des fonctions du conseiller juridique, Bureau du conseiller juridique, qui rend compte au directeur général.

8. M. Edward Kwakwa, ressortissant du Ghana, a pris ses fonctions à l'OMPI en décembre 1996, en qualité de conseiller juridique adjoint, Bureau du conseiller juridique. Suite à une restructuration interne, il a été nommé conseiller juridique adjoint et chef de la Section des affaires juridiques et statutaires, Bureau des affaires juridiques et structurelles et du système du PCT en février 2002. Il a été promu vice-conseiller juridique en janvier 2003, et, suite à une nouvelle restructuration interne, conseiller juridique par intérim en décembre 2003. Avant d'entrer à l'OMPI, M. Kwakwa a travaillé pour le HCR et pour l'OMC en tant que conseiller juridique principal et chargé des affaires juridiques, respectivement. Auparavant, il était employé en qualité de conseiller juridique international à la Commission de gouvernance mondiale à Genève, et en tant qu'associé chez O'Melveny & Myers, cabinet juridique international à Washington. M. Kwakwa est titulaire d'un doctorat en droit international et comparé (J.S.D.) et d'une maîtrise de droit du commerce international et d'investissement (LL.M.) de la Faculté de droit de Yale, Université de Yale, d'une deuxième maîtrise en droits de l'homme et droit humanitaire (LL.M.) de l'Université de Queen (Canada) et d'une licence de droit, politique et sociologie (LL.B. Honors) de l'Université du Ghana. Il est habilité à exercer en tant qu'avocat dans l'État du Connecticut et le District de Columbia, à Washington (États Unis d'Amérique) et est professeur de droit adjoint à la Faculté de Fletcher de droit et de diplomatie de l'Université de Tufts (États-Unis d'Amérique); il est l'auteur de nombreux articles et publications sur des questions de droit international. M. Kwakwa a également été membre du Conseil exécutif de l'American Society of International Law et des comités de rédaction de l'African Journal of International and Comparative Law, de l'African Yearbook of International Law et du Conseil d'administration d'Africa Legal Aid. Il parle l'anglais et le français.

Directeur de la Division de l'information et de la promotion, Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

9. La Division de l'information et de la promotion vise à faire mieux connaître le système international des marques, des dessins et modèles industriels et des appellations d'origine afin de favoriser l'adhésion de nouvelles parties contractantes et l'utilisation optimale des systèmes de Madrid et de La Haye et des indications géographiques par le secteur privé. La division élabore le matériel d'information, de promotion et de formation dans ce domaine et met au point des programmes d'information et de promotion à l'intention des fonctionnaires des pays intéressés et des utilisateurs effectifs et potentiels de ces systèmes. Elle est chargée de l'organisation de séminaires et d'autres programmes de formation.

10. Le grade D.1 correspond au niveau des fonctions du directeur de la Division de l'information et de la promotion, qui rend compte au sous-directeur général chargé du Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

11. M. José Graça Aranha, ressortissant du Brésil, est entré au service de l'Organisation en mai 1993, en qualité de consultant, avant d'être nommé, en novembre 1994, administrateur de programme au Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a été nommé administrateur principal de programme en avril 1997 et transféré au Département des enregistrements internationaux en mai 1998.

M. Graça Aranha a quitté l'Organisation en juillet 1999, pour occuper les fonctions de président de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil. Il est revenu à l'OMPI en janvier 2004, en qualité de directeur par intérim de la Division de l'information et de la promotion au Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

M. Graça Aranha a été maître de conférences à l'Université Cândido Mendes de Rio de Janeiro (Brésil) de 2000 à 2003 et à la Fondation Getulio Vargas de Rio de Janeiro (Brésil) de 2001 à 2002. Il a été responsable du Plan pluriannuel du Gouvernement brésilien sur les questions de propriété intellectuelle de 2000 à 2003 et conseiller du Conseil supérieur de technologie et de compétitivité de la Fédération des industries de l'État de São Paulo (FIESP) de 2000 à 2003. Avant de prendre ses fonctions à l'OMPI en 1993, M. Graça Aranha a exercé en tant qu'avocat spécialiste des brevets et des marques à Rio de Janeiro et a été coordonnateur pour les affaires stratégiques au Ministère de la science et de la technologie de Brasilia (Brésil). M. Graça Aranha est titulaire d'une licence de droit de l'Université Cândido Mendes de Rio de Janeiro (Brésil) et d'une maîtrise de droit de la propriété intellectuelle du Franklin Pierce Law Center de Concord, dans le New Hampshire (États Unis d'Amérique); il est membre de l'Association brésilienne du Barreau. M. Graça Aranha est l'auteur d'un ouvrage sur le Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de plusieurs articles sur des questions relatives à la propriété intellectuelle, aux politiques des pouvoirs publics et au commerce extérieur. Il parle le portugais, l'anglais, l'espagnol et le français.

Directeur du Bureau du développement économique pour l'Asie et le Pacifique

12. Le Bureau du développement économique pour l'Asie et le Pacifique est chargé de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des programmes d'assistance technique de l'OMPI dans la région, dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins. Le Bureau noue et entretient dans la région des contacts avec de hauts fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle, ainsi qu'avec la communauté des utilisateurs publics et privés et les organisations régionales et sous-régionales. Il œuvre ainsi à la promotion et au renforcement du développement, de la modernisation, de l'administration

et de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour le progrès économique, social, culturel et technique de la région Asie et Pacifique. À cet effet, le Bureau centre notamment son activité sur l'interaction entre propriété intellectuelle et compétitivité, technologie, investissement et commerce. Il appuie l'élaboration de politiques sur les questions émergentes de propriété intellectuelle et contribue à l'application des droits de propriété intellectuelle. Le Bureau négocie également avec les donateurs pour mobiliser des ressources extrabudgétaires aux fins du programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans la région.

13. Le grade D.1 correspond au niveau des fonctions du directeur du Bureau du développement économique pour l'Asie et le Pacifique, qui rend compte au sous-directeur général chargé du Secteur du développement économique.

14. M. Ranjana Nalin Abeysekera, ressortissant de Sri Lanka, est entré en fonctions à l'Organisation en août 1998, en qualité de conseiller principal au Secteur de la coopération pour le développement, Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique. Il a été promu au titre de vice-directeur en juin 2003 et à celui de directeur par intérim du Bureau du développement économique pour l'Asie et le Pacifique en mars 2004. Avant de travailler à l'OMPI, M. Abeysekera a exercé les fonctions de ministre-conseiller de l'économie et des affaires commerciales de 1995 à 1998 et, de 1989 à 1992, celles de premier secrétaire de la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève. Au cours de son service à Genève, M. Abeysekera a été gouverneur suppléant de Sri Lanka auprès du Fonds commun pour les produits de base, en 1990 et 1991, et, de 1996 à 1998, il a été le coordonnateur et porte-parole du groupe des pays asiatiques à l'OMPI. Il a également été porte-parole du groupe des pays asiatiques et du groupe des 77, sur les produits de base et les pratiques commerciales restrictives, au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). De 1992 à 1995, M. Abeysekera a été chef de la Division de la recherche-développement du Département du commerce de Sri Lanka, où il a été en contact étroit avec des organismes multilatéraux chargés du commerce et du développement, ainsi que de la propriété intellectuelle. Il est membre depuis 22 ans du Service du commerce extérieur de Sri Lanka. De 1981 à 1987, il a été affecté au Caire, où il a notamment exercé les fonctions de commissaire au commerce de Sri Lanka, encourageant les relations commerciales avec plusieurs pays arabes, notamment l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le Soudan. De 1975 à 1976, M. Abeysekera a été maître de conférences économiques à l'Université de Sri Jayawardanapura (Sri Lanka) et, de 1976 à 1980, conférencier invité sur l'économie du développement et le commerce international à l'Université de Kelaniya (Sri Lanka). Il est membre fondateur de l'Association des inventeurs de Sri Lanka et a participé à de nombreuses manifestations nationales, régionales et internationales, telles que conférences, séminaires, colloques, ateliers, etc. M. Abeysekera est titulaire d'une licence d'économie avec mention de l'Université de Sri Jayawardanapura (Sri Lanka). Il est également titulaire d'un diplôme en politique commerciale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et de certificats d'études approfondies en commerce international de la Société Carl Duisberg (Allemagne) et de l'Université de Manchester (Royaume-Uni).

Directeur de la Division juridique du PCT

15. La Division juridique du PCT est chargée du développement et de la mise en œuvre du cadre juridique du PCT et fournit aux utilisateurs effectifs et potentiels du PCT des services d'information juridique, des conseils, une assistance et une formation au PCT. Elle est chargée de la mise en œuvre de toutes les réformes adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT. La Division juridique du PCT fournit également des avis juridiques au Bureau international pour la résolution des problèmes qui surviennent au cours du traitement des demandes internationales. La division est chargée de la production des publications du PCT, telles que des parties de la *Gazette du PCT*, du *Guide du déposant PCT*, du mensuel *PCT Newsletter* et du contenu du site Web du PCT. Afin de fournir une assistance aux utilisateurs effectifs et potentiels du PCT, la Division juridique du PCT gère en outre un service d'information. Les fonctionnaires de la Division juridique du PCT participent régulièrement en tant que conférenciers à des séminaires et des séances de formation sur le PCT dans le monde entier.

16. Le grade D.1 correspond au niveau des fonctions du directeur de la Division juridique du PCT, qui rend compte au directeur du Bureau du PCT.

17. M. Matthew Richard Bryan, ressortissant des États-Unis d'Amérique, est entré en fonctions à l'OMPI en septembre 1992 en qualité de juriste, à la Division juridique du PCT. Il a été promu au rang de juriste principal en août 1995, puis à celui de conseiller principal en février 2000. Suite à une restructuration interne, il a été nommé chef de la Section des ressources juridiques du PCT, Division juridique du PCT, en avril 2000, puis chef du Service juridique du PCT en janvier 2003. Suite à la restructuration qui a entraîné la création de la Division juridique du PCT en août 2004, M. Bryan a été nommé directeur par intérim. Au cours de son service à l'OMPI, M. Bryan a effectué de nombreux déplacements, dispensant un enseignement et une formation sur le PCT dans 36 pays, dont 16 pays en développement. M. Bryan est le principal représentant du PCT auprès de l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPPI), de l'Association of University Technology Managers (AUTM) et il est chargé des relations du PCT avec les offices de la coopération trilatérale (Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, Office européen des brevets (OEB) et Office des brevets du Japon). Avant d'entrer à l'OMPI, M. Bryan a exercé les fonctions de greffier à la Cour d'appel du Circuit fédéral des États-Unis près le juge Randall Rader et le premier juge Marian T. Bennett. Il est titulaire d'une licence de lettres (avec option littérature espagnole) de l'Université Brigham Young (BYU) (États Unis d'Amérique) et d'un *Juris Doctor* en droit de la Faculté de droit J. Reuben Clark de la BYU, où il a été membre du Conseil de direction du tribunal-école et directeur du concours d'éloquence national; il a été élu à l'Ordre national des avocats et de l'École de droit I (École George Sutherland). Il est membre du Barreau de Californie depuis décembre 1990. M. Bryan parle l'anglais, l'espagnol et le français.

Directeur des services informatiques

18. Le directeur des services informatiques supervise les activités de la Division de l'informatique et de la Division des systèmes informatiques du PCT. La Division de l'informatique est chargée de la gestion de l'infrastructure informatique de l'OMPI, y compris le WIPOnet et les systèmes d'appui au Département de la gestion des ressources humaines, à la Division des finances et à l'Académie mondiale de l'OMPI, ainsi que du déploiement efficace des techniques de l'Internet et de l'Intranet. La Division de l'informatique est

également chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de sécurité informatique de l'OMPI. La Division des systèmes informatiques du PCT assure la logistique et le développement permanent de tous les systèmes informatiques à l'appui des activités du Bureau du PCT, y compris le système de communication sur demande mis en place récemment, le système de dépôt électronique PCT-SAFE et les systèmes informatiques mis au point pour faciliter la réforme et la révision de la classification internationale des brevets. La Division des systèmes informatiques du PCT comprend le Service des normes et de la documentation du PCT, qui supervise l'établissement et la révision ultérieure des normes et directives de l'OMPI relatives à la propriété industrielle.

19. Le grade D.1 correspond au niveau des fonctions du directeur des services informatiques, qui rend compte au vice-directeur général chargé du secteur PCT et brevets, Centre d'arbitrage et de médiation et Questions mondiales de propriété intellectuelle, ainsi qu'au directeur exécutif du Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques et Académie mondiale de l'OMPI.

20. M. Neil Bruce Wilson, ressortissant de l'Australie, a débuté sa carrière à l'OMPI en qualité de consultant en août 1991, et a été nommé en août 1994 conseiller à la Division des enregistrements internationaux, chargé exclusivement de l'automatisation des procédures relatives aux arrangements de Madrid et de La Haye administrés par l'OMPI. Il a contribué à l'élaboration et à l'application des techniques de l'information modernes qui ont été introduites dans ces procédures d'enregistrement international au cours des années 90. M. Wilson a été promu au titre de conseiller principal en février 1999 et, en janvier 2000, à celui de chef de la Section de l'informatisation, Département des enregistrements internationaux. Suite à une restructuration interne, il a été nommé en septembre 2000 chef de la Section de la mise au point et de la maintenance des applications, au sein de la Division des services informatiques, puis chef de la Division des services informatiques en mars 2001. Les fonctions exercées par M. Wilson au sein de la Division des services informatiques lui ont permis d'acquérir une excellente compréhension de tout l'éventail des services informatiques que l'OMPI offre à sa clientèle interne et externe. En juillet 2003, suite à une nouvelle restructuration interne, M. Wilson a été nommé directeur par intérim de la Division des services informatiques du PCT, où il a été chargé de la logistique et du développement des systèmes informatiques répondant aux besoins du Bureau du PCT. En mars 2004, M. Wilson a été nommé directeur par intérim des services informatiques, supervisant à la fois la Division des systèmes informatiques du PCT et la Division des services informatiques. Avant son engagement l'OMPI, M. Wilson a étudié l'économie à l'Université nationale australienne, avant de poursuivre son cursus au College of Advanced Education de Canberra (Australie), où il a étudié l'informatique. Il a effectué une longue carrière dans l'informatique en Australie, travaillant dans les secteurs privé et public et effectuant une série de missions pour l'Office des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels de l'Australie (appelé désormais IP Australia), ce qui lui a permis de se familiariser avec les questions de propriété industrielle. M. Wilson est de langue maternelle anglaise et parle couramment le français.

*21. Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à faire part de son avis au directeur général sur la nomination et les promotions proposées aux paragraphes 4, 7, 10, 13, 16 et 19.*

